





DES MESURES D'AIDE À LA RELANCE ÉCONOMIQUE DES COMMERCES ET DES ENTREPRISES

Avril 2020

Le Maire, Renaud BERETTI, a exprimé sa volonté d'accompagner la reprise des commerces et des entreprises d'Aix-les-Bains.

Il a décidé de <u>la réouverture sous mesures sanitaires ce mercredi 6 mai du</u> <u>marché alimentaire de plein vent place Clemenceau</u> pour aider une partie des producteurs. Il se tiendra chaque mercredi et samedi mais, nouveauté, le vendredi aussi à partir de la semaine prochaine.

Pour aider les commerçants et les entreprises qui ont vu leur activité pour certains cesser du jour au lendemain, pour d'autres terriblement diminuer, le Maire annonce la gratuité des droits d'occupation du domaine public pour toute l'année 2020 pour les commerces qui l'utilisent tout ou partie pour leur activité, pour ceux qui ont des terrasses et pourront gratuitement les doubler (lorsque c'est physiquement possible), pour les commerçants du marché, les chalets, les commerces ambulants, etc. .

<u>La gratuité des droits d'occupation du domaine public</u> sera également accordée aux entreprises de travaux ayant dû interrompre leurs chantiers sur Aix-les-Bains, pendant la durée de l'interruption, sur justificatif.

Le Maire propose également <u>d'abroger pour 2020 la Taxe Locale sur la Publicité</u> <u>Extérieure (TLPE)</u> (enseignes et les pré-enseignes).

Il a bien entendu <u>suspendu</u> la perception de ces deux taxes <u>depuis le début de la crise</u>.

Par ailleurs <u>en facilitant l'accès pour tous les commerçants et professionnels à des équipements de protection produits ou acquis par la Ville</u>, il entend permettre à tous de démarrer le plus rapidement possible : 2 900 visières sont en cours de distribution.

Ces mesures seront soumises à un vote du conseil municipal quand il sera installé.

Elles viennent compléter les aides par ailleurs mises en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La Région s'est engagée dans un grand plan de soutien aux TPE et PME de 150M€. Ce fonds est abondé par la Ville à la même hauteur que la Région et Grand Lac, soit 2€ par habitant.

La Mairie et l'OTI ont échangé avec les <u>établissements thermaux et les acteurs du</u> <u>thermalisme et notamment les hébergeurs (hôteliers et loueurs de meublés)</u>. Afin de les appuyer, l'OTI met en place une campagne de promotion dynamique de notre destination et la Ville entreprendra toutes les démarches de soutien qui seront utiles.

Une série de mesures seront également prises pour faciliter <u>le stationnement en</u> <u>ville</u> quand le stationnement payant sera rétabli.

Le Maire a enfin souhaité <u>la relance de tous les chantiers publics commandés</u> <u>par la Ville</u>, dans le respect des règles sanitaires :

Ont ainsi repris ou vont reprendre les chantiers du parking du cimetière, du golf, des travaux de fibre optique, de la rue de la fraternité, de l'église Notre Dame, etc.